



Palézieux, le 31 mai 2007

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 11/07 concernant une demande de crédit pour la pose d'un câblage informatique au centre scolaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avec l'avancée technologique en matière informatique, il devient nécessaire que toutes les classes de l'Etablissement scolaire soient équipées d'un raccordement internet pour permettre de dispenser aux élèves un enseignement optimum de cette branche.

Aujourd'hui, au centre scolaire de Palézieux, seules la salle des maîtres et la salle informatique bénéficient d'un raccordement sur le Web, ce qui est visiblement insuffisant.

Afin de remédier à cette situation et pour répondre à la demande, la Municipalité a étudié la possibilité de raccorder chaque classe au moyen d'un câblage adéquat, lequel serait relié à une borne informatique permettant de capter le signal de manière optimum.

Si pour le hardware et le software, la compétence est de l'Etablissement scolaire, il n'en va pas de même pour le câblage qui fait partie de l'installation fixe du bâtiment, donc à la charge du propriétaire du bâtiment, en l'occurrence : la Commune.

La Municipalité a donc fait estimer le coût des travaux qui se monte à :

Câblage	Fr.	12'900.-
Bornes	Fr.	1'800.-
Divers et imprévus	Fr.	300.-
Total TTC	Fr.	15'000.-

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer le crédit relatif à ce projet. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison de **fr. 500.-** env. par année à partir de l'exercice 2008. Vu le montant à la charge de la Commune, il ne sera pas nécessaire de passer par un emprunt.

./.





Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 11/07 du 31 mai 2007,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un câblage informatique et fourniture de bornes au centre scolaire.
2. D'accorder à cet effet le crédit de fr. 15'000.—.
3. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Tailens

Jean-Daniel Graz

